

2026/153

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**SEANCE DU 18 MAI 2026**

L'an deux mille vingt six et le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 12/05/2026	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Isabel COSTE-REYES, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDÉ, Audrey CALVET, Noureddine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Boris DEMAINE, Absents excusés ayant donné procuration : Eric BOSQUE procuration Fabrice SCHORDING, Philippe BOUILS procuration Eric GARAVINI, Michel GAILLARD procuration Boris DEMAINE Secrétaire de séance : Laurent LOPEZ
Nombre de conseillers :	
En exercice : 29	
Présents : 26	
Votants : 29	

**CREATION D'UN POSTE
CONTRAT DE PROJET CHARGE DE MISSION POLITIQUE LOCALE DE SECURITE**

Rapporteur : Nicolas BARTHE

Nicolas BARTHE propose au conseil municipal de créer un poste de chargé de mission de politique locale de sécurité, pour assurer le projet « Accompagnement du projet de politique locale de sécurité du mandat municipal en cours, en coopération avec les services de l'Etat sur le territoire communal.

Il s'agit d'un emploi permanent, d'une durée hebdomadaire à 3/35^{ème}, et prend effet à compter du 01.07.2026, pour une durée minimale d'un an et maximale de 6 ans, soit jusqu'au 30/06/2032.

Les missions correspondantes sont les suivantes :

- Conseiller et assister l'autorité territoriale en matière de politique locale de sécurité
- Effectuer la liaison entre les élus délégués et le Maire pour les questions relatives à la politique locale de sécurité
- Suivre les dossiers de sécurité locale et en superviser la gestion et la communication entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat

Il précise à l'assemblée que ce poste existait lors du mandat précédent.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la création d'un emploi permanent, d'une durée hebdomadaire à 3/35^{ème}, et prend effet à compter du 01.07.2026, pour une durée minimale d'un an et maximale de 6 ans, soit jusqu'au 30/06/2032.

DIT que les crédits sont prévus au budget

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 21.05.2026.....

Le Secrétaire de séance



Laurent LOPEZ

Fait à Toulouges, le 19 mai 2026
Le Maire,



Nicolas BARTHE



En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte mis en ligne le 21.05.2026.....